

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Résiliation du Contrat Enfance Jeunesse et passage en bonus Convention Territoriale Globale**

*Annexes : convention CTG et son annexe 2 liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale*

**Date de convocation :** 24 septembre 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 6 octobre 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** MALORON Annie

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

**Votants : 115**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
ROUSSEL Denis (S)

BESSEYRE Fabien  
BESSION Jean-Louis  
BCEUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale  
BRUNEL Séverine  
BRUNETTI Graziella

CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GOMEZ Jean-Marc  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bèrèngère  
GOYON Guy

HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc  
JAFFEUX Ophélie  
JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique  
NICOLLET Michel  
NUÑEZ-ORTIN Aurélia  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETEILH Sandra

PRADIER Laurent  
PRUNIER Jean-Pierre

RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
FONTANIVE Pierrette (S)  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine

TEZENAS Olivier

THERME Jacques  
THEVENET Emilie  
TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent

VALLON Sébastien  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24)** ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (6)** ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé au conseil communautaire qu'en date du 31 décembre 2019 l'Agglo Pays d'Issoire a signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Puy-de-Dôme et la Ville d'Issoire. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Il émane des anciens CEJ signés par les anciennes communautés de communes avant la fusion et permet le financement des structures enfance jeunesse.

L'Agglo Pays d'Issoire a également signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Puy-de-Dôme et la Ville d'Issoire pour la période 2019-2022.

La CTG est une convention de partenariat qui concerne l'ensemble des champs d'intervention sur lesquels la CAF intervient (petite enfance-enfance-jeunesse, soutien à la fonction parentale, animation de la vie sociale, soutien des familles confrontées à des événements fragilisant, accès aux droits et aux services, accès et maintien dans le logement) autour de 3 axes :

- Axe 1 : Promouvoir une offre de service enfance jeunesse équitable et accessible à tous ;
- Axe 2 : Développer l'offre de service liée à l'accompagnement de la fonction parentale ;
- Axe 3 : Répondre aux attentes et besoins des habitants de façon équitable sur l'ensemble du territoire ;

Il est proposé de dénoncer le CEJ, en accord avec la Ville d'Issoire, au 31 décembre 2020 afin de pouvoir bénéficier avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des bonus territoire CTG sur les structures enfance-jeunesse listées dans l'annexe ci-jointe (liste des équipements soutenus par l'Agglo Pays d'Issoire).

La contractualisation des bonus pour les équipements d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'accueil du jeune enfant (EAJE), les Prestations de service Lieu d'accueil Enfants-parents (LAEP) et les Relais Assistants Maternels (RAM) est formalisée par des avenants aux conventions Prestations de services déjà existantes. Le calcul de ces bonus est basé d'une part, sur les financements CEJ des années antérieures appelés « offres existantes » et, d'autre part, sur un barème national forfaitaire pour les développements des équipements relevant de la petite enfance et de la parentalité, appelés « offres nouvelles ».

Il est précisé que des conventions spécifiques seront passées pour les actions de pilotage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et coordination, le montant des financements étant défini dans la limite des subventions CEJ versées en 2019.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n° 2019/06/15 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 portant sur la validation de la Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la Convention Territoriale Globale de service aux familles et son annexe 2 ;

**CONSIDÉRANT** les Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclus par l'Agglo Pays d'Issoire avec la CAF, la Ville d'Issoire et la MSA et la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue par l'Agglo Pays d'Issoire avec la CAF et la Ville d'Issoire sur la période 2019-2022 ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité au 31 décembre 2020 de résilier le CEJ afin de pouvoir bénéficier, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, des bonus territoire CTG sur les équipements et services existants financés dans le CEJ, sur les équipements nouveaux petite enfance et sur les actions de pilotage BAFA et coordination ;

**CONSIDÉRANT** que des avenants aux conventions Prestation de services existantes devront être signés ainsi que des conventions spécifiques sur les actions de pilotage BAFA et coordination ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- De valider le principe du passage aux bonus Territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF du Puy-de-Dôme et la Ville d'Issoire pour la période 2019-2022 ;
- De dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire, la Ville d'Issoire, la CAF et la MSA au 31 décembre 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions Prestations de services concernant les équipements et actions déjà existants, les conventions spécifiques concernant les actions de pilotage BAFA et coordination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et tout document y afférent ;
- De valider la liste des équipements déjà soutenus dans le cadre du Contrat Territoriale Globale (CTG), conformément à son annexe 2 ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021